

➔ Déchets du quotidien, les bons gestes



Les masques chirurgicaux ne sont pas des emballages !

Ils doivent être mis avec les ordures ménagères, dans un sac bien fermé pour éviter toute contamination.



Comme pour les masques, les mouchoirs en papier et les essuie-tout ne sont pas recyclables. Jetez-les dans les ordures ménagères ou dans votre composteur.



Les déchets d'hygiène (lingettes, cotons-tiges, cotons démaquillants) doivent également être jetés dans les ordures ménagères.



LETTRE D'INFORMATION

DE LA GESTION DES DÉCHETS | JUN 2021
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN



ENTRETIEN AVEC...

Pierre PATERNE
Vice-Président
en charge de
l'environnement.



Le service de tri évolue : en 2022, les sacs jaunes seront supprimés au profit des bacs de même couleur, dans lesquels les usagers placeront leurs emballages en vrac. Pourquoi ?

D'abord pour protéger nos agents. À chaque collecte, ceux-ci doivent lever des centaines de fois des sacs pour les placer dans la benne... Pour chaque tournée, chaque agent lève environ 2 tonnes de sacs jaunes. À cause de ces gestes répétitifs, certains agents souffrent de TMS (troubles musculo-squelettiques). Nous souhaitons donc prévenir ce risque et ce faisant, être en conformité avec la recommandation R437 émise par la CNAMTS*, interdisant la collecte en sacs pour les emballages multimatériaux, visant à réduire non seulement les TMS, mais aussi les risques de coupures et de blessures.

* Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

Les tarifs de la redevance augmenteront cette année. Pourquoi ?

Même si les tonnages d'ordures ménagères ont baissé de 24 % depuis 2012, les apports en déchèterie ont augmenté de 33 %. Parallèlement, le coût des prestations de collecte et de traitement des déchets ne cessent d'augmenter, qu'il s'agisse des ordures ménagères, des déchets spéciaux ou des emballages. Pour ces derniers par exemple, le coût de transfert et de tri a progressé de 55 € la tonne en 8 ans, c'est un surcoût d'environ 100 000 €. Ensuite, l'État augmente fortement la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) afin de réduire l'enfouissement des déchets de 50 %. Pour l'année 2021, à tonnage constant, la TGAP représente un coût supplémentaire de 60 700 €. Ce surcoût atteindra 238 000 €



“ Nous travaillons à la mise en place de solutions pour limiter ces hausses de tarifs : alternatives à l'enfouissement, prévention pour diminuer les déchets et les erreurs de tri. ”

en 2025 ! Enfin, nos recettes ne compensent pas ces hausses, la conjoncture mondiale et européenne impactant à la baisse le cours des matériaux (papier, ferraille ou autres)... Pour exemple, le tarif de reprise du verre a ainsi baissé de 46 %. En 2020, la perte de recettes sur l'ensemble des matériaux est de 45 000€ pour la collectivité.

Concrètement, quelles sont les conséquences pour les usagers ?

Nous avons appliqué une augmentation de 8% des tarifs au 1^{er} janvier 2021. Pour un foyer de 2 à 3 personnes, la hausse est de 3.15 € TTC par semestre. La Communauté de communes du Pays sabolien travaille à la mise en place de solutions qui limiteraient ces hausses de tarifs : alternatives à l'enfouissement, prévention pour diminuer les déchets et les erreurs de tri, etc. J'encourage aussi les usagers à poursuivre leurs efforts en triant, en compostant ou en revoyant leurs habitudes de consommation.

CE QU'IL FAUT RETENIR !



Courant 2022, les sacs jaunes seront supprimés et remplacés par des bacs jaunes afin de préserver les conditions de travail des agents.



Les tarifs de la redevance augmentent légèrement en raison de l'évolution des coûts et des tonnages.

Emballages : Plus on sait, mieux on fait

AU QUOTIDIEN, NOS GESTES DE TRI PERMETTENT D'OFFRIR UNE SECONDE VIE AUX EMBALLAGES ET AUX PAPIERS. DE CETTE MANIÈRE, NOUS FAVORISONS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET RÉDUISONS NOTRE CONSOMMATION DES RESSOURCES NATURELLES. DES ERREURS SUBSISTENT POURTANT... LEURS CONSÉQUENCES : UN IMPACT FINANCIER ET ENVIRONNEMENTAL IMPORTANT.

NOTRE TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LE TRI DES EMBALLAGES

- **2013** : les consignes de tri sont élargies à tous les emballages en plastique (pot de yaourt, barquette,...), désormais à déposer dans les sacs jaunes.
- **2016** : de nouveaux emballages peuvent être mis dans les sacs jaunes pour être recyclés (compotes à boire, paquets de chips ou de café).

UN CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR SORTIR DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite AGEC) du 10 février 2020 prévoit la réduction du plastique. Petit tour d'horizon de ce qui va disparaître dans notre quotidien :

- **2021** : les pailles, couverts jetables, touillettes, boîtes en polystyrène, bouteilles plastiques dans les entreprises. Le suremballage plastique grâce à un système de bonus-malus.

Mais aussi... le déploiement du vrac, obligeant les vendeurs à accepter les contenants apportés par le consommateur.

- **2022** : Les suremballages en plastique pour les fruits et légumes de moins de 1,5 kg.
- **2023** : La vaisselle jetable dans la restauration rapide pour les repas servis sur place.

DES OBJECTIFS À POURSUIVRE

- 100 %** de plastique recyclé d'ici 2025
- 0 %** de plastique jetable dans notre quotidien d'ici 2040

Le tri, on a tous à y gagner, démonstration avec une boîte de céréales...



CITEO soutien financièrement chaque tonne d'emballages et papiers recyclés.

Je participe à la maîtrise des coûts de gestion des déchets ; la valorisation de leurs matériaux générant par ailleurs des recettes pour la collectivité.

J'économise les ressources naturelles, je participe à réduire les émissions de gaz à effet de serre et je donne une seconde vie aux déchets.



Chaque tonne enfouie est soumise à la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes), en forte augmentation.

Je puise dans les ressources naturelles et participe à la pollution des sols, de l'air et des eaux.

TRIEZ VOS EMBALLAGES DANS LES RÈGLES DE L'ART

POUR ÉVITER LES ERREURS DE TRI, IL SUFFIT D'APPLIQUER LES CONSIGNES : SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN, LES EMBALLAGES MÉNAGERS ET LE PAPIER SONT COLLECTÉS EN MÉLANGE. **ZOOM SUR CE QUI PEUT ÊTRE DÉPOSÉ DANS VOTRE SAC JAUNE ET SUR LES BONNES PRATIQUES DE TRI.**

QUELS EMBALLAGES JETER DANS LE SAC JAUNE?



Brique alimentaire, boîte en carton et aussi :

- Boîte à fastfood,
- Boîte à pizza,
- Tube de papier toilette et saupalin,
- Sac en papier, kraft, sac de pain



Boîte de conserve, canette, aérosol et aussi :

- Barquette en alu,
- Fût de bière,
- Aluminium,
- Gourde de compote



Bouteille, flacon, barquette et aussi :

- Flacon de produits d'entretien,
- Tube de dentifrice,
- Film plastique entourant les packs de bouteilles



Les bons gestes

- **N'imbriguez pas** les emballages et séparez-les. Les machines du centre de tri ne les séparent pas. Une boîte de conserve contenant un pot de yaourt sera donc « captée », mais son acier sera pollué par le plastique.
- **Détachez** totalement les opercules (yaourt, jambon blanc...) et séparez-les des emballages dans le tri, leurs compositions sont différentes.
- **Écrasez** les bouteilles pour réduire leur volume et afin qu'elles ne roulent pas sur la chaîne de tri.
- **Videz** les emballages et les bouteilles.



Les outils pour vous aider

- Retrouvez la réglette de tri en mairies, sur le site internet de la collectivité ou sur www.memotri.com
- Téléchargez gratuitement l'application sur consignesdetri.fr

QUELS DÉCHETS N'ONT PAS LEUR PLACE DANS LE SAC JAUNE ET OÙ LES DÉPOSER?

Les cartons bruns



Déchèterie

Les emballages en verre (pots, bouteilles, bocaux)



Conteneurs
Verre

Les produits dangereux (les bidons vides de fuel, les emballages de produits toxiques, les piles...)



Déchèterie

En janvier 2021, plusieurs accidents (intoxication et départs de feu) ont eu lieu au centre de tri à cause de ces déchets.



UN DOUTE? Consultez le guide des Déchets Ménagers Spéciaux

ET LES PAPIERS ?



Tous (papiers, journaux, magazines) **doivent être placés dans le sac jaune.**

Bonnes pratiques :

- Enlevez le blister en plastique recouvrant les publicités.
- Ne déchirez pas les papiers en petits morceaux, ils ne seront pas détectés sur la chaîne de tri, et ne seront donc pas valorisés.

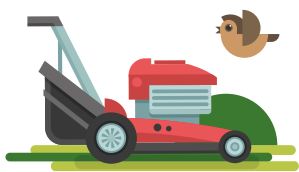


ATTENTION

Les serviettes, mouchoirs et essuie-tout en papier ne sont pas valorisables. Placez-les dans le bac des ordures ménagères ou dans votre composteur.

→ Juin 2021

À VOS AGENDAS !



1^{er} et 2 juillet

Tout sur le mulching : pour découvrir cette technique (consistant à tondre sans ramassage, afin d'offrir un paillis naturel à votre pelouse), rendez-vous en déchèterie !



29 et 30 septembre

Compost gratuit : une distribution est organisée en déchèterie. La bonne occasion pour nourrir votre potager.



Tous les mois

Composteur individuel : une distribution est organisée tous les mois. Pour obtenir le vôtre (au tarif de 19,64 € TTC), inscrivez-vous sur le site de la CCPS : www.sablesursarthe.fr

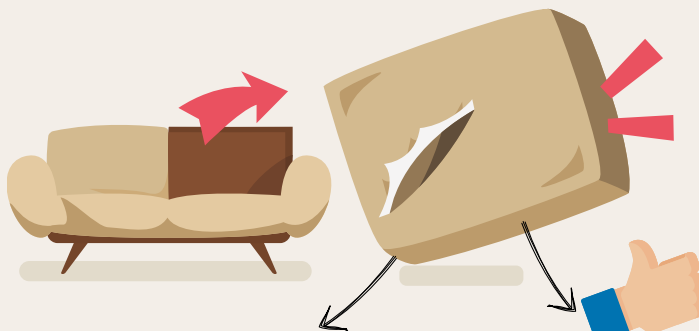


CENTRE DE TRI, SUIVEZ LE GUIDE

Vous souhaitez savoir comment fonctionne le centre de tri ? Découvrez la vidéo sur le centre de tri de Séché Eco-Industrie à Changé en Mayenne : www.sablesursarthe.trions.nos.emballages/centre.de.tri

À la déchèterie, je trie aussi !

À LA DÉCHÈTERIE, LA BENNE NON VALORISABLES EST LE RÉCEPTACLE DE NOMBREUX DÉCHETS (DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET MÉNAGERS, CHAUSSURES, COUSSINS, USTENSILES DE CUISINE, POTS DE PEINTURE ET AÉROSOLS...) TOUTS SERONT ENFOUIS ALORS QUE, DÉPOSÉS DANS LA JUSTE FILIÈRE, CERTAINS AURAIENT PU ÊTRE VALORISÉS.



BENNE NON VALORISABLES

Le produit sera enfoui, sans aucune valorisation, avec un surcoût* pour la collectivité et à terme, pour les usagers.

FILIÈRE MOBILIER

Le produit sera valorisé et apportera une recette à la collectivité.



Coût (/tonne) pour la collectivité :
74 € de traitement + 30 € de TGAP =
104 €



Recette (/tonne) pour la collectivité :
21 €



Le saviez-vous ?

La benne des Encombrants s'appelle désormais benne des Non Valorisables. Les déchets qui y sont déposés finissent à l'enfouissement. Il est donc important d'y déposer uniquement les déchets qui ne peuvent pas être mis dans une autre filière de valorisation.

Avant d'y déposer vos déchets, demandez-vous s'ils peuvent être jetés dans une autre benne, être réutilisés ou donnés.

En déchèterie, les déchets déposés dans la juste filière peuvent :

- être valorisés pour leur matière (bois, ferraille, cartons, plastiques)
- produire du compost pour les déchets verts
- être réutilisés (pour réemploi par la Croix Rouge 72)
- être dépollués pour les déchets ménagers spéciaux (peintures, huiles...)

* En plus des coûts de traitement, les déchets enfouis sont en effet soumis à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) Taxe fixée par l'Etat qui augmente fortement dans l'objectif de diminuer l'enfouissement. Passée de 18 € à 30 € en 2021, elle va encore augmenter pour atteindre 65 €/tonne en 2025.



UN DOUTE ? Les agents d'accueil sont là pour vous aider à déposer vos déchets dans la bonne filière.

1275 T

de déchets ont été déposés dans la benne non valorisables en 2020 (17 % des apports en déchèterie).



DÉCHÈTERIE



J'AIME LE TRI
JUIN 2021

LETTRE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DANIEL CHEVALIER • RÉDACTION : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES • CONCEPTION & RÉALISATION : LINER COMMUNICATION • IMPRESSION IMPRIMERIE FRESNOISE - TIRAGE 14 000 EXEMPLAIRES. CETTE LETTRE EST IMPRIMÉE SUR PAPIER 100% RECYCLÉ

